



Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

6309^e séance

Lundi 10 mai 2010, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Salam	(Liban)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Mayr-Harting
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	M ^{me} . Viotti
	Chine	M. Du Xiacong
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} . Anderson
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Bonne
	Gabon	M. MOUNGARA MOUSSOTSI
	Japon	M. Takasu
	Mexique	M. Puente
	Nigéria	M. Onemola
	Ouganda	M. Rugunda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Quarrey
	Turquie	M. Apakan

Ordre du jour

La situation au Burundi

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 10 h 10.

Hommage à la mémoire de S. E. Alhaji Umaru Yar'Adua, Président de la République fédérale du Nigéria

Le Président (*parle en arabe*) : Avant d'aborder l'examen de la question inscrite à notre ordre du jour, je voudrais, au nom des membres du Conseil, adresser nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple nigériens suite au décès du Président Alhaji Umaru Yar'Adua, le 5 mai 2010.

J'invite les membres du Conseil à se joindre à moi pour observer une minute de silence en hommage à la mémoire du Président nigérian défunt.

Les membres du Conseil observent une minute de silence.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Burundi

Le Président (*parle en arabe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Burundi une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Gahutu (Burundi) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Charles Petrie, Représentant exécutif du Secrétaire général et Chef du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Petrie à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M^{me} Heidi Grau, qui interviendra au nom de S. E. M. Peter Maurer, Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent de la Suisse.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M^{me} Grau à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés de M. Charles Petrie et de M^{me} Heidi Grau. Je donne maintenant la parole à M. Petrie.

M. Petrie (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter au Conseil, dans le cadre de mes nouvelles fonctions de Représentant exécutif du Secrétaire général pour le Burundi, un exposé sur les préparatifs des prochaines élections qui se tiennent au Burundi, un exposé sur les préparatifs des prochaines élections qui se tiendront au Burundi.

Il s'agit d'un moment historique pour le Burundi et pour la région. À la fin de sa phase de transition en 2005, le Burundi a organisé des élections qui ont abouti à la formation d'un gouvernement démocratiquement élu. Aujourd'hui, en 2010, le Burundi est prêt à offrir un exemple extraordinaire de maturité politique. Ce pays, encore récemment en proie à des violences internes est, si tout se déroule bien, sur le point d'illustrer comment un gouvernement démocratiquement élu cède la place à un autre gouvernement.

Depuis mon détachement au Burundi, bien que quelques divergences de vues persistent à l'évidence, tous les interlocuteurs du monde politique et de la société civile que j'ai rencontrés se sont montrés d'un optimisme prudent quant au bon déroulement des prochaines élections. Nous entendons continuer d'appuyer de très près le peuple burundais pour faire en sorte que cet optimisme prudent se traduise dans les faits.

Je voudrais maintenant aborder en détail les préparatifs des élections. Le 15 décembre 2009, la Commission électorale nationale indépendante a établi un ambitieux calendrier électoral comportant cinq scrutins, inaugurés par les élections communales le 21 mai, suivis des élections présidentielles, le 28 juin, législatives, le 23 juillet, sénatoriales, le 28 juillet et collinaires, le 7 septembre. Si un second tour s'avérait nécessaire pour les élections présidentielles, il pourrait, le cas échéant, être organisé le 26 juillet.

La délivrance gratuite de près de 900 000 cartes d'identité a constitué une étape essentielle des préparatifs des élections. Outre ces pièces d'identité, le Président de la Commission électorale a autorisé également la présentation d'autres documents pour l'inscription sur les listes. Toutes ces mesures ont permis de procéder aux inscriptions sur les listes électorales, qui se sont déroulées du 21 janvier au 8 février. À la fin de la procédure, 3 541 596 électeurs étaient inscrits sur les listes, soit bien plus que les premières prévisions laissaient envisager. Des listes électorales provisoires ont ensuite été publiées et des corrections y ont été apportées, même si elles n'ont pas forcément été aussi importantes que prévu.

À ce jour, 24 partis politiques ont déposé le nom de leurs candidats aux élections communales. Douze d'entre eux sont enregistrés dans la moitié des communes et cinq autres ont officiellement présenté des candidats dans les 129 communes du pays. Quinze partis politiques ont désigné des candidats à l'élection présidentielle et deux candidats indépendants se sont également présentés. La Commission électorale nationale indépendante prévoit d'installer 7 000 bureaux de vote à travers le pays, soit 700 de plus que lors des élections de 2005.

Le Code de conduite établi à l'attention des partis politiques, des médias et de l'administration a désormais été signé par la plupart des acteurs concernés. Bien que le Front pour la démocratie au Burundi (FRODEBU) et le Conseil national pour la défense de la démocratie-Nyangoma ne se soient pas encore exécutés, des efforts continuent d'être déployés, avec l'appui de gouvernements et d'organisations de la région, pour encourager ces partis à adhérer aux principes de ce Code de conduite.

Durant la période électorale, la sécurité est une priorité absolue pour le Gouvernement et ses partenaires. Une commission technique chargée de coordonner tous les aspects relatifs à la sécurité a été

créée en 2009 et rassemble les Ministres de la sécurité publique, de la défense, de l'intérieur et de la justice. Cette commission s'est attelée à l'élaboration d'un plan opérationnel intégré en matière de sécurité. Le projet de décret devait être adopté par le Conseil des ministres le 3 mai mais la séance a été reportée. Ce renvoi n'a pas empêché les instances pertinentes chargées de la sécurité de poursuivre la mise en œuvre des différentes composantes du plan opérationnel intégré.

Le 4 mai, le Président Pierre Nkurunziza a pris un décret fixant les dates de la campagne électorale entre les 5 et 18 mai. Le même jour, le Ministre de l'intérieur a appelé tous les Burundais à respecter le Code électoral, les directives relatives aux manifestations et le Code de conduite.

S'agissant du budget électoral, j'ai le plaisir d'annoncer que grâce aux efforts et aux contributions conjoints du Gouvernement burundais et de ses partenaires, le budget des élections est désormais en grande partie couvert. Le déficit budgétaire restant s'élèverait maintenant à un peu plus de 1,7 million de dollars. Le cycle électoral peut débiter en mai pendant que nous poursuivons nos efforts communs pour prendre en charge ce montant définitif. La Belgique, l'Égypte, la France, le Japon, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse, l'Union européenne, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds pour la consolidation de la paix contribuent au panier de fonds commun géré par l'ONU. La Belgique, la Chine, l'Union européenne, la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et les États-Unis ont également apporté des contributions bilatérales supplémentaires à ces élections. J'ai le plaisir d'informer le Conseil que, pour sa part, le Gouvernement burundais a versé la somme totale de 8,1 millions de dollars pour le budget électoral, dont 2 millions de dollars pour couvrir les dépenses de sécurité liées à ces élections.

En réponse à la demande du Président, un certain nombre de partenaires internationaux se sont engagés à déployer des observateurs électoraux pour une période de longue durée. L'Union européenne a déjà déployé ses observateurs, et je crois comprendre que la Belgique, la République démocratique du Congo, le Kenya, la Namibie, l'Afrique du Sud, l'Ouganda, les États-Unis, l'Union africaine, la Communauté d'Afrique de l'Est et certaines organisations non gouvernementales internationales envisagent également de le faire.

Pour ce qui est de l'appui fourni directement à la Commission électorale, un groupe d'experts internationaux appuyé par l'ONU lui fournit une assistance technique. Bien entendu, l'ONU a assumé pendant longtemps un rôle important dans la préparation de ces élections, soit en appuyant les divers mécanismes mis en place pour coordonner l'assistance internationale, en menant des missions de suivi sur le terrain, en menant une action de plaidoyer pour aider le Burundi à réduire le déficit budgétaire électoral, en fournissant de l'aide durant la campagne d'établissement des cartes d'identité, soit en renforçant les capacités dans les domaines de la sécurité, des droits de l'homme, des médias et des aspects sexospécifiques du processus électoral.

En dépit de ces avancées, je ne prétendrais pas qu'il ne subsiste pas de défis redoutables. Je n'ai guère besoin de rappeler au Conseil que ces élections se déroulent à la suite de la violence et des grandes souffrances subies par la population de ce pays il y a quelques années à peine. À mon avis, les difficultés qui nous attendent tiennent particulièrement au fait que le calendrier électoral est très serré et à la gestion des tensions qui risquent d'apparaître le jour des élections, après l'annonce des résultats ou concernant le règlement de tout contentieux électoral éventuel. Nous avons mis en place une équipe spéciale des Nations Unies qui suivra la situation de près et réagira en cas de besoins imprévus en matière d'appui logistique ou autre à apporter à la Commission électorale nationale indépendante. J'ai également le plaisir d'annoncer que la Commission a assuré une formation aux partis politiques en vue de les sensibiliser à la gestion pacifique du résultat des élections. Le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) s'emploie assidument, avec ses partenaires, à appuyer un processus en faveur de la gestion méthodique, prudente et non partisane des différends.

Je note avec plaisir que, dès le début de l'année, les incidents de violence pré-électorale perpétrés par des jeunes associés à des partis politiques avaient déjà commencé à diminuer. Cela dit, des incidents isolés continuent d'être signalés. Nous devons tous être très vigilants pour veiller à ce que, maintenant que la campagne électorale officielle est en cours, cette violence ne redevienne pas une véritable menace.

Les prochaines élections représenteront l'aboutissement de près de deux décennies d'un travail acharné en faveur de la paix réalisé par le peuple du Burundi, ses dirigeants politiques, les dirigeants de la

région et le continent africain, un travail qui a bénéficié de l'appui des amis et des partenaires du Burundi au niveau international. Comme je l'ai indiqué, la préparation des élections suscite un optimisme prudent. Je tiens à répéter que les élections au Burundi sont importantes non seulement pour le pays lui-même, mais aussi pour la sous-région. Nombre des voisins proches et moins proches du Burundi ont également entamé des cycles électoraux difficiles. Nous pensons que si les élections au Burundi se déroulent avec succès et de manière pacifique, cela relèverait la barre et établirait de véritables normes qui favoriseraient des progrès remarquables dans l'ensemble de la région.

Mais après les élections, le pays demeurera confronté à des difficultés socioéconomiques, politiques et de sécurité qu'il faudra résoudre. Il est indispensable que l'ensemble de la communauté internationale continue à suivre la situation de près de façon que les acquis soient irréversibles et que le pays reste engagé sur la voie de la relance économique et du développement durable. Une question que le Gouvernement a déjà commencé à examiner d'une façon très générale avec l'ONU est la meilleure forme que devrait prendre la collaboration de l'Organisation une fois le nouveau gouvernement en place, et j'attends avec intérêt de poursuivre cette conversation avec le Gouvernement, avec la prochaine administration qui émanera des élections, avec les partenaires internationaux, et avec le Conseil.

Enfin, je me dois de saisir l'occasion que m'offre cet exposé pour saluer le travail inlassable réalisé par mon prédécesseur, M. Youssef Mahmoud, en sa qualité de Représentant exécutif du Secrétaire général, ainsi que par la Représentante exécutive adjointe, M^{me} Bintou Keita, qui a joué un rôle déterminant pendant la période précédant ces élections et pendant l'inter-règne à la direction du BINUB.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M. Petrie pour son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Grau.

M^{me} Grau (*parle en anglais*) : J'apprécie le fait que le représentant du Burundi et le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix soient invités à participer au débat lorsque le Conseil examine la situation au Burundi. J'ai l'honneur de donner lecture de cette déclaration au nom de l'Ambassadeur Peter Maurer, Président de la réunion

de la Commission consacrée au Burundi, qui a dû quitter New York pour régler des questions urgentes.

Je remercie le Représentant exécutif du Secrétaire général, M. Charles Petrie, pour son exposé. La formation Burundi se réunira demain pour s'entretenir directement avec M. Petrie et examiner la situation à la veille des élections.

Dans le courant du mois, le Burundi entamera un cycle électoral national en cinq étapes qui ira jusqu'au début du mois de septembre et permettra de renouveler l'ensemble des sièges électifs à tous les niveaux de gouvernement dans le pays. Chaque fois que nous avons eu des contacts avec les Burundais, ceux-ci ont exprimé l'espoir et le souhait que ce long processus de démocratie électorale donne une nouvelle légitimité à leurs institutions et crée la stabilité politique générale nécessaire au renforcement de la paix et à un avenir économique durable pour le pays.

Depuis la dernière séance que le Conseil a consacrée à cette question, une délégation de la formation Burundi s'est rendue dans le pays à la fin du mois de février. Elle a rencontré toutes les parties prenantes, dont le Président, et aidé à la préparation du quatrième examen biennuel du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi, qui s'est achevé le 24 mars par l'adoption de recommandations et de conclusions.

L'évaluation que la délégation a faite de l'ensemble de la situation a été positive. Nous n'oublions pas les nombreux écueils et problèmes auxquels se heurtera le Burundi sur la voie de la consolidation de la paix, mais au cours des trois visites que le Président de la formation a, à ce jour, effectuées dans le pays, nous avons pu constater des progrès. Des problèmes importants dont on craignait qu'ils ne risquent de faire dérailler le processus ont été réglés. Ceci est particulièrement vrai pour la création d'un environnement propice à la tenue d'élections libres, régulières et pacifiques, ce sur quoi la formation ne cesse d'insister. Nous avons constaté qu'il était difficile de produire des moyens d'identification aux citoyens désireux de voter, mais cette difficulté a été surmontée. Nous continuons de constater une vive préoccupation que des groupes politiques de jeunes ne sèment la peur et l'intimidation parmi les populations de divers horizons politiques. Lors de nos réunions avec les ministres concernés, on nous a assurés de la volonté du Gouvernement de s'attaquer à ce problème.

En coopération avec la Commission de consolidation de la paix, le Burundi a œuvré avec succès au financement des élections. Il a été possible de mobiliser presque toutes les ressources nécessaires. Je remercie les États Membres et les institutions internationales qui ont rendu cela possible, et j'exhorte les donateurs potentiels – traditionnels et non traditionnels – à contribuer à combler le déficit existant. Je remercie également le Gouvernement burundais, la Commission électorale indépendante nationale, les partis politiques et les médias pour leur contribution à la bonne préparation du processus électoral.

Le bon déroulement des élections au Burundi sera essentiel pour raffermir les fondements politiques de la paix et du développement économique du pays. Le Burundi est le premier parmi un certain nombre de pays de la région à tenir des élections cette année. Si les élections sont pacifiques et se déroulent dans de bonnes conditions, le Burundi deviendra un modèle à suivre. Cette contribution particulière à la paix doit s'accompagner de dividendes. Le Burundi aura besoin d'investissements bien supérieurs aux 140 millions de dollars qui ont servi à la préparation des élections. Il aura besoin d'investissements dans l'intégration socioéconomique de centaines de milliers de personnes déplacées, de rapatriés et de combattants démobilisés; dans les projets d'infrastructure et d'agriculture nécessitant une main-d'œuvre importante; et pour le développement des secteurs économiques à même de fournir des emplois, des moyens de subsistance et un avenir pour les millions de Burundais qui vivent dans la pauvreté.

Étant donné la pression budgétaire accrue que subissent la plupart des États Membres, et les donateurs traditionnels en particulier, il faudra faire appel aux investisseurs privés prêts à miser sur le Burundi.

La formation continuera d'appeler l'attention de la communauté internationale sur le Burundi pendant tout son processus de consolidation de la paix. La Commission de consolidation de la paix doit être prête à concourir à forger des partenariats avec les institutions financières internationales, les entités régionales et les représentants du secteur privé disposés à examiner les possibilités offertes par le Burundi. Par ailleurs, la formation Burundi continuera à servir de lieu d'échange politique pour toutes les parties prenantes. Enfin, elle doit continuer de veiller à

ce qu'aucune question liée à la consolidation de la paix ne soit exclue du processus.

Cette année, nous avons une excellente occasion de mener avec le Burundi une réflexion sur la façon d'intégrer davantage l'aide internationale pour la consolidation de la paix et le développement. Nous devons renouveler les cadres existants. Le Gouvernement burundais, avec l'appui de la Banque mondiale, est en train d'élaborer un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Le Conseil de sécurité se prononcera sur le nouveau mandat qui sera confié au Bureau intégré des Nations Unies au Burundi. La Commission de consolidation de la paix réexaminera sa coopération avec le Burundi.

En s'inspirant du cas de la Sierra Leone, il serait souhaitable de rationaliser et d'harmoniser ces efforts en vue de fusionner le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté avec un nouveau Cadre stratégique pour la consolidation de la paix. Il importe que les questions essentielles de consolidation de la paix soient définies et traitées dans tous ces trois contextes. Il serait utile de procéder à des échanges réguliers sur ces questions et commencer sans tarder à envisager les possibilités qui s'offrent.

Le Président (*parle en arabe*): Je remercie M^{me} Grau de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole au représentant du Burundi.

M. Gahutu (Burundi): Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous exprimer, au nom de ma délégation, mes sincères remerciements pour avoir organisé la présente séance consacrée à la situation au Burundi. Comme c'est la première fois que je prends la parole depuis votre accession à la présidence, qu'il me soit également permis de vous souhaiter nos meilleurs vœux et plein succès dans l'accomplissement de la tâche que vous êtes appelé à assumer durant ce mois-ci. Nous sommes convaincus que votre expérience et vos qualités tant humaines qu'intellectuelles contribueront à insuffler un nouvel élan dans les travaux de ce prestigieux Conseil.

Je ne pourrais pas ne pas saisir l'occasion qui m'est offerte pour rendre un hommage mérité à votre prédécesseur, le distingué Représentant permanent du Japon, pour l'excellent travail qu'il a abattu durant le mois écoulé.

Ma délégation salue la présence parmi nous de M. Charles Petrie, Représentant exécutif du Secrétaire

général au Burundi. Étant donné que c'est la première fois que je prends la parole publiquement depuis sa nomination, ma délégation voudrait lui souhaiter plein succès dans ses nouvelles fonctions. Nous l'assurons de l'entière coopération du Gouvernement burundais durant l'exécution de son mandat.

La présente séance arrive à point nommé, car elle se tient quelques jours seulement après le lancement de la campagne des élections communales prévues le 21 mai 2010, qui a débuté officiellement le 5 mai pour durer deux semaines. Elle met en compétition 23 des 44 partis politiques officiellement reconnus par la loi burundaise.

Comme tous ceux qui sont présents ici le savent, les élections présidentielles auront lieu le 28 juin 2010. Les candidats à la députation se soumettront au verdict populaire le 23 juillet, tandis que le choix des sénateurs est attendu une semaine après – le 28 juillet –, avant que le cycle électoral ne soit clôturé par le choix des conseillers au niveau des collines le 7 septembre 2010.

Malgré le travail titanesque que demande l'organisation d'un tel marathon électoral, il y a lieu aujourd'hui de dire sans risque de se tromper que les élections de 2010 se dérouleront à la satisfaction des Burundais et de la communauté internationale. Plusieurs signes avant-coureurs et les étapes significatives déjà franchies présagent déjà un bon déroulement de ces élections. Sans être exhaustif, je citerai certains des pas qui ont été déjà franchis.

Une Commission électorale nationale indépendante, un code et un calendrier électoraux de consensus ont été mis en place. L'opération de l'inscription sur les listes électorales et du recensement électoral dans tout le pays a été une réussite incontestée. Contrairement aux élections de 2005 qui se sont déroulées pendant que les Forces nationales de libération étaient encore dans le maquis, celles de 2010 se tiendront dans un climat politico-militaire calme et apaisé.

Le plan de sécurisation des élections a été bien élaboré et sa mise à exécution se fait avec professionnalisme afin d'éviter toute bavure susceptible de compromettre le bon déroulement des scrutins. Les mesures idoines prises par notre gouvernement en matière de sécurité et en cours d'exécution depuis le lancement de la campagne électorale le 5 mai 2010 semblent bien fonctionner. Pour montrer l'importance du volet sécuritaire des élections, le Gouvernement vient de mettre sur la table

2 millions de dollars additionnels qui lui seront consacrés. Certains donateurs ont fait de même, et nous les remercions infiniment.

La présence de nombreux observateurs régionaux et internationaux constitue également un gage d'élections libres et transparentes. Le Président de la République, à travers plusieurs forums, a invité les observateurs à se déployer nombreux pour superviser le bon déroulement des élections, pour que demain, personne ne joue la carte de mauvais perdant en évoquant des fraudes électorales non fondées.

La liberté de la presse connaît une grande éclosion. Une synergie des médias s'est déjà mise en place en vue de la couverture de ces élections. La majorité des grands médias ont signé la Charte « Plan d'action commun d'appui aux médias » en 2010, et s'engagent ainsi à mettre leurs moyens en commun, en synergie, et à respecter les principes déontologiques d'équilibre, d'équité et de respect du pluralisme dans la couverture des élections. Au total, 15 radios locales, publiques et privées, se sont associées en synergie pour couvrir la campagne. Des journalistes ont été déployés à travers tout le pays pour faire vivre le public les moments forts du déroulement de la campagne électorale dans quatre langues : le kirundi, le français, l'anglais et le kiswahili. Nous avons déjà expérimenté les effets positifs d'une telle démarche en 2005, et la récurrence cette année fait de cet exercice un succès incontesté qui pourrait servir d'exemple sur notre continent.

Il existe un environnement propice à la bonne tenue des élections, environnement qui est déjà réel et se vit au quotidien. Le constat est qu'un réflexe de dialogue s'enracine de plus en plus entre les partenaires. Plusieurs rencontres ont été organisées avec le Ministère de l'intérieur, la Commission électorale nationale indépendante, les partis politiques, les organisations de la société civile et les médias, dans le but de discuter de diverses questions liées aux élections.

Nous estimons, en effet, que les activités préparatoires et postélectorales sont aussi importantes que les élections elles-mêmes, rendant nécessaires les activités de soutien avant, pendant et après les périodes électorales, afin de tirer des enseignements, développer des capacités et fonder une mémoire institutionnelle visant à améliorer les processus électoraux du Burundi et asseoir une démocratie susceptible de rayonner dans notre région.

La campagne pour les élections communales qui a débuté ce mercredi le 5 mai à travers tout le pays se déroule normalement, et aucun incident majeur n'a été signalé. C'est un bon signe pour la suite des élections.

Le climat politique ainsi que les cadres juridique et opérationnel destinés à permettre des élections libres et transparentes existent déjà. En ce qui concerne le volet financier, il sied de rappeler que le budget total révisé pour les cinq scrutins s'élève à 30 millions de dollars. Il y a quelques semaines, le déficit du panier financier des élections était de 20,8 millions de dollars. Aujourd'hui ce déficit vient d'être réduit grâce aux contributions nouvelles et supplémentaires.

Comme je l'ai dit auparavant, le Gouvernement du Burundi a consenti de nouveaux efforts en versant 2 millions de dollars qui seront consacrés à la sécurisation des élections. La Belgique, la France, l'Allemagne, le Luxembourg, la Grande-Bretagne et les États-Unis ont apporté de nouvelles contributions. Le Fonds pour la consolidation de la paix a mis 3 millions sur la table et nous le remercions pour cette bouffée d'oxygène en faveur du processus électoral en cours. Pour leur part, les gestionnaires du panier financier des élections ont réalisé des économies d'un montant de 4 millions sur différentes acquisitions.

À moins de deux semaines, jour pour jour, du premier scrutin électoral prévu le 21 mai 2010, le budget du cycle électoral accuse encore un déficit. La situation est certes moins alarmante que lors de la réunion du 24 mars 2010 de la Commission de consolidation de la paix, mais elle mérite toutefois l'attention voulue de nos partenaires, à qui nous lançons un appel vibrant pour qu'ils apportent un supplément de financement afin de combler le déficit susmentionné. En ce qui concerne les partenaires quotidiennement engagés dans le processus de consolidation de la paix au Burundi, le Gouvernement garde l'espoir qu'ils vont constituer les locomotives dans la mobilisation et le décaissement des ressources financières encore manquantes. Nous souhaitons tous que les élections de 2010 soient un succès partagé.

L'engouement envers le financement des élections ne devrait pas éclipser les autres besoins du Burundi et de son peuple en matière de développement à long terme. Les deux campagnes de mobilisation de ressources devraient donc se dérouler concomitamment dans le souci de créer un environnement propice à la tenue d'élections libres, transparentes et apaisées. Le cycle électoral en cours est le plus long marathon

électoral de l'histoire récente du Burundi. Il durera quatre mois et entre-temps, le moteur socioéconomique doit continuer à tourner et être alimenté en carburant. Par carburant, nous entendons l'aide destinée aux projets de développement pour le long terme et aux éventuels investissements étrangers au Burundi. Je fais allusion notamment à la stratégie nationale de réintégration socioéconomique des personnes touchées par le conflit et aux priorités identifiées lors de la première conférence du Groupe consultatif spécial pour le Burundi, qui devraient bénéficier de l'attention permanente de la communauté internationale.

Je ne saurais terminer mon propos sans adresser mes remerciements aux partenaires régionaux, à la communauté internationale dans son ensemble et à tous ceux qui, de près ou de loin, ont mis leur temps et leur énergie au service de la paix au Burundi. Ma délégation tient à assurer

que les Burundais sont plus que jamais déterminés à poursuivre la culture du dialogue dans la résolution des conflits électoraux avant, durant et après les élections. Nous sommes également opiniâtres et résolus à réussir le défi d'élections libres, transparentes et apaisées. Nous l'avons fait en 2005 et nous promettons à la communauté internationale que nous allons récidiver et faire du Burundi un havre de paix et un exemple de démocratie réussie sur le continent africain, et dans notre sous-région en particulier.

Le Président (*parle en arabe*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations officielles.

La séance est levée à 10 h 45.